

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE

ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 31 mai 2022

Lieu : salle des fêtes à BOUJAILLES - 19 h.

Présents :

Bannans	Louis Girod	X	Frasne	Philippe Alpy	Pouvoir à B. Trouttet	
	Fabien Vieille-Mecet	X		Jacqueline Lépeule	X	
Bonnevaux	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	X	
	Jean-Paul Rinaldi	X		Angélique Marmier	absente	
Boujailles	Richard Ielsch	X		Marine Paris	absente	
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	X	
Bouverans	Rémi Débois	X		Laurent Vuillemin	X	
	Cyril Valion	X		La Rivière	Carine Bourdin	X
Bulle	Christophe André	X		Drugeon	Jérémy Lonchampt	Pouvoir à C. Vallet
	Cédric Chambelland	X			Christian Vallet	X
Courvières	Bernard Girard	X	Yannick Vuittenez		X	
	Eric Liégeon	Pouvoir à B. Girard	Vaux et	Bernard Beschet	X	
Dompierre les	Michel Beauque	X	Chantegrue	Pierre Nicod	X	
Tilleuls	Jean-Claude Trouttet suppléant			Bernard Vionnet	X	

Secrétaire de séance : Mr Fabrice PICARD

Ordre du jour

- Intervention de Jacqueline Cuenot-Stalder (présidente) + Nathalie Duffait (directrice) pour la présentation des missions de la Maison de l'Habitat (CAUE + ADIL)

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

- PLUi : retour sur l'enquête publique et suites de la procédure

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2022

- Délibération pour approbation du précédent procès-verbal

ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

- Présentation de Marine VECK, chargée de mission « valorisation et promotion de la RNR Frasne-Bouverans
- Délibération pour fermeture du poste de technicien et ouverture d'un poste d'ingénieur affecté à la RNR Frasne-Bouverans

FINANCES

- Délibération pour annulation d'une recette sur exercice antérieur
- Budget « Bâtiment-relais » : décision modificative n° 1

EAU – ASSAINISSEMENT

- Délibération pour autorisation de signature arrêté de déversement au réseau d'assainissement de l'entreprise Romanzini
- Point sur les postes et recrutements

CONTRATS TERRITORIAUX – PROJETS STRUCTURANTS

- Maison de sante : délibération pour autorisation signature avenant au marché de maîtrise d'œuvre

VALORISATION DES PATRIMOINES – ENVIRONNEMENT

- Délibération sur les modalités de perception de la taxe de séjour 2023
- Parcours Karst : délibération pour attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, délibération pour lancement des consultations des Marchés publics

RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE

- Délibération pour attribution du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (interprétation grande boucle)
- Délibération pour attribution du marché de réalisation des pontons (reprise et élargissement)

VIE SOCIOCULTURELLE

- Espace Vie Sociale : délibération pour demande d'agrément auprès de la CAF
- Actions parentalité : délibération pour appel à projet CAF

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Président ouvre la séance et accueille Mmes Cuenot-Stalder et Nathalie Duffait respectivement présidente et directrice de la Maison de l'Habitat du Doubs, venues présenter cette nouvelle structure au service des collectivités et des habitants.

Mr Fabrice PICARD accueille le conseil communautaire et souhaite la bienvenue particulièrement à Mr Bernard Vionnet.

1) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 AVRIL 2022

Mr le Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le procès-verbal du précédent conseil communautaire.

Délibération n° 52 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le procès-verbal du 12 avril 2022.

2) - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

2.1 Intervention de Jacqueline Cuenot-Stalder (présidente) et Nathalie Duffait (directrice) pour présentation des missions de la Maison de l'Habitat (CAUE + ADIL)

Mmes Cuenot-Stalder et Nathalie Duffait commentent le diaporama qui est joint au procès-verbal.

La Maison de l'Habitat du Doubs est le fruit de l'union entre le CAUE (*Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement*) et de l'ADIL (*Agence Départementale de l'Information sur le Logement*) pour mutualiser leurs compétences, avec un guichet unique : 03.81.68.37.68 – contact@maisonhabitatdoubs.fr – www.maisonhabitatdoubs.fr.

Il faut noter que la Maison de l'Habitat du Doubs n'est pas un opérateur ; les conseillers donnent un avis sur la technicité du devis et non sur le chiffrage.

L'idée est de faire le lien avec les Maisons France Service. Un outil est en cours de développement pour prendre les rendez-vous en ligne, à l'occasion des permanences sur le territoire.

L'adhésion à cette nouvelle structure permet de bénéficier de ses services selon 3 formules possibles :

Un service de proximité pour vos territoires

Ces packs comprennent :

- Des permanences « à la carte » sur votre territoire
3h par demi-journée ou 6h par journée
- Des animations au choix selon vos besoins
- Un trinôme de conseillers clairement identifié
- Une promotion du service au niveau local
- La gestion des prises de RDV
- Un engagement pluriannuel avec les territoires

Pack de base

1 350 €

+ 200 € d'adhésion à l'ADIL
+ Adhésion gratuite au GIP

Inclus :

Permanence architecte
½ journée / trimestre
Permanence juriste
½ journée / trimestre
Permanence rénovation énergétique
½ journée / trimestre

+ 1 animation / an

Coût réel : 2 700€
Aide CD25 : 1 350 €
Aide Région : 0€

Pack confort

2 025€

+ 200 € d'adhésion à l'ADIL
+ Adhésion gratuite au GIP

Inclus :

Permanence architecte
½ journée / tous les 2 mois
Permanence juriste
½ journée / tous les 2 mois
Permanence rénovation énergétique
½ journée / tous les 2 mois

+ 1 animation / an

Coût réel : 4 050 €
Aide CD25 : 2 025 €
Aide Région : 0€

Pack optimal

4 050€

+ 200 € d'adhésion à l'ADIL
+ Adhésion gratuite au GIP

Inclus :

Permanence architecte
½ journée / mois
Permanences juriste
½ journée / mois
Permanence rénovation énergétique
½ journée / mois

+ 2 animations / an

Coût réel : 8 100€
Aide CD25 : 4 050 €
Aide Région : 0€

Mr Michel Beauque remercie Mmes Cuenot-Stalder et Nathalie Duffait.

La création de la Maison de l'Habitat du Doubs tombe à point nommé car le PLUi va être approuvé très bientôt après 5 années d'études.

Offrir ces services, c'est permettre aux habitants de travailler leur projet et leur budget.

C'est aussi aider les pétitionnaires et les entreprises à connaître les procédures, notamment en lien avec les architectes des bâtiments de France.

Mr le Président encourage les élus à utiliser ce service, à l'exemple de la commune de La Rivière Dugeon qui a sollicité l'ADIL comme médiateur lors de conflits de voisinage.

Il remercie par ailleurs le CAUE qui a travaillé sur le volet « patrimoine » du PLUi et conseille de diriger les pétitionnaires vers la Maison de l'Habitat du Doubs préalablement au dépôt du permis d'aménager afin d'être en cohérence avec les règles du PLUi.

Mr le Président remercie à son tour Mmes Cuenot-Stalder et Nathalie Duffait et précise que le choix du pack sera soumis au prochain conseil communautaire.

2.2 PLUi : retour sur l'enquête publique et suites de la procédure

Mr Michel Beauque rappelle que l'enquête publique s'est déroulée du 22 mars au 5 mai 2022.

Les 11 permanences du commissaire enquêteur se sont bien déroulées et 103 observations ont été portées.

Le commissaire enquêteur a envoyé le PV de synthèse le 10 mai et la CFD a transmis son mémoire en réponse le 25 mai. Le rapport final du commissaire enquêteur est attendu pour début juin et sera consultable, selon la réglementation, sur le registre dématérialisé et le site internet de la CFD, ainsi qu'au siège de la CFD.

Par ailleurs, par courrier du 17 mai 2022, la DDT du Doubs a informé la CFD que l'étude de modélisation des zones inondables par débordement du Dugeon est achevée et a fourni les données cartographiques correspondantes. De ce fait, à compter de cette date, ces données remplacent les précédentes (de 2019) et seront à intégrer dans le PLUi approuvé.

En vue de l'approbation du PLUi souhaitée en juillet 2022, une réunion avec la DDT et la Chambre d'Agriculture aura lieu le 21 juin, pour échanger sur les adaptations envisagées au PLUi arrêté, après analyse par la CFD des avis des Personnes Publiques Associées et du commissaire enquêteur.

3) - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

3.1- Délibération pour fermeture du poste de technicien et ouverture d'un poste d'ingénieur affecté à la RNR Frasné-Bouverans au 31.5.2022

Délibération n° 53 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'avis favorable du Comité technique du 7 avril 2022,

Considérant le tableau des emplois adopté par délibération n° 2022.04.24 du 12/04/2022,

Considérant la réorganisation du partage de postes avec l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue,

- décide la fermeture de l'emploi de technicien à 10 h 30 à compter du 1^{er} juin 2022 ;
- Décide la création d'un emploi d'ingénieur à temps complet à compter du 1^{er} juin 2022 ;
- adopte le tableau modifié des emplois :

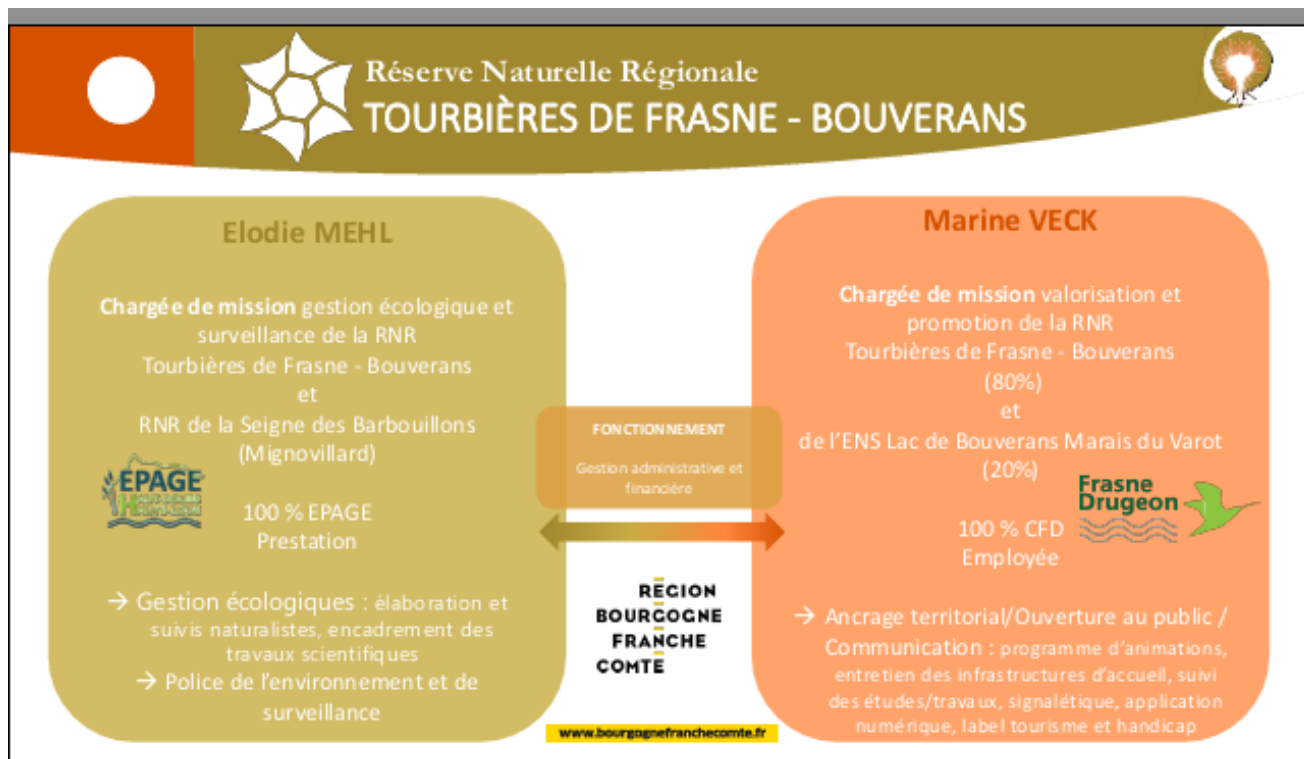
Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Grade	Cat.	Missions	ETP
Filière administrative			
/	/	Secrétariat-facturation services eau/ assainissement	0.60
/	/	Secrétariat-facturation services eau/ assainissement	0.70
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl.	C	Secrétariat/comptabilité	0.80
Rédacteur principal 1 ^{ère} Classe	B	Responsable services administration-finances	1.00
Attaché principal	A	Direction générale des services	1.00
Filière technique			
Adjoint technique	C	services eau/ assainissement	1.00
Adjoint technique		services eau/ assainissement	1.00
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	Service eau	1.00
/		Responsable service Eau-Assainissement	1.00
Ingénieur	A	Responsable pôle attractivité du territoire	0.80
Ingénieur	A	Responsable pôle tourisme - patrimoine	1.00
Ingénieur	A	Chargé de mission « valorisation et promotion du patrimoine naturel protégé »	1.00
Technicien	B	Technicien garde animateur Réserve Naturelles Régionales	0.30
Filière culturelle			
Adjoint d'animation	C	Animatrice jeunesse	1.00
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	Accueil médiathèque	0.67
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	Responsable pôle vie socio-culturelle	1.00
Filière sportive			
Educateur APS	B	Enseignement – organisation manifestations sportives	1.00

3.2- Présentation de Mme Marine VECK, chargée de mission « valorisation et promotion du patrimoine naturel protégé »

Mme Veck présente les missions détaillées ci-dessous et se dit enthousiaste de travailler à la CFD depuis un mois.

Répartition des missions entre l'EPAGE et la CFD :



Mr le Président lui souhaite bonne continuation dans les services.

4) - FINANCES

4.1- Délibération pour annulation d'une recette sur exercice antérieur

Mr le Président indique que les heures d'ingénierie assurées en 2020 par Madame Vida pour le compte de la commune de Frasne ont fait l'objet d'une double facturation par titres sur l'exercice 2020 n° 31 et 97 pour la somme de 418 €.

Délibération n° 54 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide d'annuler le titre n° 97 pour la somme de 418 €,
- Dit que les crédits sont ouverts au budget primitif 2022 au compte 673 « *titres annulés sur exercices antérieurs* »

4.2- Budget annexe Bâtiment-Relais les Vaudins : décision modificative n° 1

Mr le Président indique que suite à une erreur du report 2021 en dépenses d'investissement → 2 045.10 € reportés au lieu de 37 876.56 €, une révision de crédits est nécessaire pour la somme de 35 831.46 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote la révision de crédits ci-dessous,

		Voté le 12/4	DM 1
Investissement - dépenses			
001	Remboursement capital emprunt	37 197.90 €	- €
	report antérieur	2 045.10 €	35 831.46 €
	TOTAL dépenses	39 243.00 €	35 831.46 €
Investissement - recettes			
	Vente terrain à Cne Frasne	1.90 €	- €
	Affectation du résultat	37 876.56 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 364.54 €	35 831.46 €
	TOTAL recettes	39 243.00 €	35 831.46 €
Fonctionnement - dépenses			
	Dépenses imprévues	345.46 €	- €
	Intérêts emprunt	4 620.00 €	- €
	Intérêts courus non échus	1.00 €	- €
023	Virement à la section d'investissement	1 364.54 €	35 831.46 €
	TOTAL dépenses	6 331.00 €	35 831.46 €
Fonctionnement - recettes			
	report antérieur	3 313.96 €	- €
74751	Financement par le budget principal	3 017.04 €	35 831.46 €
	TOTAL recettes	6 331.00 €	35 831.46 €

5) - EAU – ASSAINISSEMENT

5.1- Délibération pour autorisation de signature de l'arrêté de déversement au réseau d'assainissement de l'entreprise Romanzini

Mr le Président indique que l'entreprise ROMANZINI est en cours de validation de son dossier ICPE (*Installation Classée pour la Protection de l'Environnement*) pour laquelle il est nécessaire de fournir l'autorisation de rejet des eaux usées au réseau public.

La convention est en cours de renouvellement comme pour les autres industriels du territoire.

Afin de ne pas pénaliser le dossier de l'entreprise, et dans l'attente de la convention définitive qui fixera notamment les conditions financières,

Délibération n° 55 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance des termes de l'arrêté de rejet et sur avis favorable du conseil d'exploitation réuni le 17 mai 2022 à 19 h,

- **Autorise Mr le Président à signer l'arrêté de déversement au réseau public d'assainissement.**

5.2- Point sur les postes

Poste de chef de service : un seul candidat a été auditionné ; la démission de Mr Quentin Gavazzi entrera en vigueur le 15 juin mais il a quitté ses fonctions le mercredi 25 mai au soir pour récupérer ses congés non pris et heures supplémentaires.

Poste de technicien eau potable : pas de candidats expérimentés satisfaisants. Une personne sans expérience mais motivée est en intérim jusqu'au 1^{er} juillet.

Poste de technicien assainissement : Mr Arnaud Musy est lauréat du concours de sapeur-pompier professionnel. Il est en recherche de poste.

Mr Fabien Vieille-Mecet demande si la sous-traitance de certaines missions est envisagée ponctuellement.

Mr le Président répond que les contrôles de raccordement au réseau d'assainissement pourront l'être et qu'à terme, la télé-relève sera plus rapide dès lors que les compteurs seront équipés.

Mme Monique Brulport propose de confier la relève des index aux employés communaux (hormis les 6 communes de l'ex Syndicat de Vau les Aigues) afin de soulager les techniciens.

Un point sera fait avec Mr Sylvain Pereira qui assure la relève à Bonnevaux.

6) - CONTRATS TERRITORIAUX – PROJETS STRUCTURANTS

6.1 - Maison de santé : délibération pour autorisation signature avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Mr le Président rappelle que par délibération n° 2021-04-27 du 13 avril 2021, le conseil communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire au groupement Serge Roux / Alain Lazzarott / CVF Structures / Equilibre / Serial Acoustique pour un forfait provisoire de rémunération de 181 770 € HT (taux 8.30 %) se rapportant à un montant prévisionnel de travaux de 2 190 000 € HT.

Le coût estimé de l'opération au stade APD (avant-projet définitif) étant de 2 624 350 M €, il convient de réviser les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Compte tenu de l'augmentation du coût opération, du temps supplémentaire consacré par la maîtrise d'œuvre à l'étude de différentes options et du contexte économique général, Mr le Président propose, au terme d'une discussion avec la maîtrise d'œuvre, de convenir d'un montant d'honoraires de 200 003 € HT.

Délibération n° 56 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

- Autorise Mr le Président à le signer.
- Dit que les crédits sont ouverts au budget primitif 2022.

7) - VALORISATION DES PATRIMOINES – ENVIRONNEMENT

Mr Rémi Débois, vice-président en charge de la compétence, présente les points.

7.1-Délibération sur les modalités de perception de la taxe de séjour 2023

Délibération n° 57 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Hébergements et classements		Tarifs réglementaires Plancher/plafond	CFD
Hôtels, résidences de tourisme et meublés	*****	0,70€/4,30€	2 €
	****	0,70€/3,10€	1,50 €
	***	0,70€/2,40€	0,90 €
	**	0,50€/0,90€	0,80 €
	*	0,30€/0,90€	0,75 €
Villages-vacances et gîtes collectifs	***** et ****	0,50€/0,90€	0,80 €
	De * à ***	0,20€/0,80€	0,75 €
Campings / hébergements de plein air	De ***** à ***	0,20€/0,60€	0,60 €
	** et *	0,20€	0,20 €
Aires campings-cars		0,20€/0,60€	0,60 €
Chambres d'hôtes		0,20€/0,80€	0,75 €
Hébergement sans classement ou en attente de classement		1 à 5 %	5 %

7.2 - Parcours Karst : délibération pour attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

La CFD a lancé le 28 avril 2022 la consultation du marché public en procédure adaptée d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation des médias d'interprétation physiques et numériques du parcours « Des aventures fankarstiques ». Les candidats ont pu candidater jusqu'au lundi 16 mai 18 h.

La mission de l'AMO comprend :

- Recherches littéraires, scientifiques, historiques et iconographiques (photos, vidéos, images anciennes...)
- Conception des contenus
- Conception de la mise en scène (accroche, mode d'expression, écriture des textes...)
- Conception de prémaquettes des panneaux
- Traduction des concepts scientifiques en pédagogie visuelle.

La mission durera jusqu'à réception des travaux prévu en juin 2023.

Une seule offre a été reçue du CPIE du Haut-Doubs pour un montant de 37 700 € HT (non assujetti TVA). Cette offre est conforme au budget prévisionnel établi dans le programme et aux attentes exigées dans la consultation.

Délibération n° 58 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Attribue le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des médias d'interprétation physiques et numériques du parcours « Des aventures fankarstiques » au CPIE du Haut-Doubs pour un montant de 37 700 € (non assujetti TVA)**
- **Donne pouvoir à Mr le Président pour signer le marché et les pièces rapportant à la mission**

Délibération pour lancement des consultations des marchés publics :

La mise en œuvre du projet « Des aventures fankarstiques » est exposée.

Le nouveau parcours d'interprétation ludique et pédagogique allie des médias d'interprétation physiques et numériques ainsi que la réalisation d'aménagements, de cheminements, de mobilier de repos et de la signalétique directionnelle.

Il convient de lancer les consultations des marchés publics à procédure adaptée.

Délibération n° 59 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Autorise le lancement des consultations des entreprises des marchés publics à procédure adaptée**
 - **Marché n° 1 : Interprétation physique (2 lots)**
 - **Marché n° 2 : Interprétation numérique (2 lots)**
 - **Marché n° 3 : Signalétique d'interprétation, d'accueil et directionnelle**

8) - RESERVE NATURELLE REGIONALE DES TOURBIERES DE FRASNE – BOUVERANS

Mr Rémi Débois, vice-président en charge de la compétence, présente les points.

8.1- Choix de l'entreprise pour l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage du projet Signalétique Interprétation (média et numérique)

Dans le cadre de l'interprétation de la grande boucle des tourbières, une assistance à maîtrise d'ouvrage est prévue pour l'accompagnement du maître d'ouvrage dans la conception des supports à vocation pédagogique et la conduite d'opération de deux marchés publics, dont les compétences font défaut en interne :

- **Marché à procédure adaptée « Signalétique » (d'interprétation, directionnelle et d'accueil), pour un montant approximatif de 52 818 € TTC**
- **Marché à procédure adaptée « Interprétation numérique » pour un montant estimatif de 61 290 € TTC**

Soit un montant total estimatif de 114 108 € TTC (chiffrage étude)

Le groupe de travail d'examen des offres en marché à procédure adapté s'est réuni le 25 avril dernier.

Trois offres ont été reçues :

- **Thierry NEZOT : 35 300 € HT (non-assujettissement à la TVA)**
- **LA BOITE A HISTOIRES : 29 500 € HT, soit 33 180 € TTC**
- **ATELIER AILE 2 : 28 400 € HT ; soit 34 080 € TTC (assujettissement TVA partiel)**

Après présentation et analyse de la qualité et de la cohérence des 3 offres reçues, le choix de la commission d'examen des offres réunie le 25 avril 2022 s'est porté sur le bureau d'études La Boîte à histoires.

Délibération n° 60 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Attribue le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet signalétique- interprétation de la RNR Frasn-Bouverans au bureau d'études La Boîte à Histoires pour un montant de 33 180 € TTC,**
- **Autorise Mr le Président à signer les pièces du marché et tout document se rapportant à cette mission,**
- **Dit que les crédits sont ouverts au budget primitif 2022.**

8.2 Délibération pour attribution du marché de travaux des pontons (reprise et élargissement)

Dans le cadre de la rénovation nécessaire de deux sentiers présents sur et autour du périmètre de la Réserve naturelle régionale des tourbières de Frasn Bouverans, la CFD a consulté pour un marché de travaux concernant les sentiers en bois de la boucle du ponton et du « sentier rustique ». Cette consultation en MAPA fait suite à la réalisation d'une prestation d'étude diagnostic de l'état du ponton commandée par le maître d'ouvrage et dont le rendu a été livré en septembre 2021, pour un montant de 3 000 € TTC. Cette étude a conclu à la nécessité de corriger les dévers et pentes du sentier, ainsi que quelques garde-corps, pour améliorer sa praticabilité et être en accord avec le label tourisme et handicap.

Le montant de ce marché de travaux a été estimé à 200 000 € HT (étude comprise) dans le dossier de subvention « plan de relance » de la Région.

Les objectifs de ce marché sont (tranche ferme) :

- ✓ La rénovation des secteurs du ponton ne garantissant plus la sécurité et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (dévers et pentes) par le calage des solives (réhausse) et la reprise d'un poteau de soutènement détérioré, sur la boucle du ponton ;
- ✓ La mise en place de garde-corps conformément aux normes PMR sur cette même boucle ;
- ✓ Le retrait de la « chicane » située à l'une des entrées de la boucle du ponton, et son remplacement ;
- ✓ La rénovation du « sentier rustique » pour garantir une meilleure praticabilité du sentier.

Une tranche optionnelle du démoussage complet des pontons est également prévue.

Les offres ont été jugées en fonction de leur valeur technique (55 %) et de leur prix (45 %).

Trois offres ont été reçues :

- Jura Natura Service : 120 775 € HT
- France Clôture Environnement : 76 435 € HT
- Jura Environnement : 108 577,70 € HT

Après présentation et analyse de la qualité et de la cohérence des 3 offres reçues, le choix de la commission d'examen des offres réunie le 23 mai 2022 à 17 h s'est porté sur l'entreprise Jura Environnement.

Délibération n° 61 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Attribue le marché de rénovation du ponton et du sentier rustique de la RNR Frasn-Bouverans à l'entreprise Jura Environnement pour un montant de 108 577,70 € HT,**
- **Autorise Mr le Président à signer les pièces du marché et tout document se rapportant à cette mission,**
- **Dit que les crédits sont ouverts au budget primitif 2022.**

9) - VIE SOCIO-CULTURELLE

Mme Monique Brulport, vice-présidente en charge de la compétence, présente les points.

9.1 - Espace Vie Sociale (EVS) : délibération pour demande d'agrément auprès de la CAF

Un espace de vie sociale apparaît comme un projet facilitateur de l'enjeu « Vivre ensemble ».

A travers les actions nouvelles menées ces 2 dernières années, depuis la mise en œuvre de la CTG, cet espace a pour objectif de contribuer à l'innovation et à la démocratisation de l'accès aux différentes formes de culture et de lien social. Le projet d'Espace de Vie Sociale va permettre de conforter ce projet en direction des publics, d'amplifier et innover de nouvelles formes d'actions et de partenariats, et lui donner une reconnaissance.

Les orientations et pratiques à l'œuvre ont permis d'identifier 3 objectifs :

- Favoriser une démarche participative de tous (élus, habitants, ...)
 - Proposer différentes formes d'actions permettant la participation
 - Renforcer l'écoute de tous les publics
 - Faciliter le recueil des besoins et accompagner les initiatives
- Optimiser le « vivre ensemble » et « faire ensemble »
 - Encourager les actions solidaires, citoyennes et responsables
 - Accompagner et faciliter l'action bénévole
- Enrichir le maillage partenarial et réseau
 - Co-constituer pour répondre aux problématiques partagées (Collectif Petite Enfance, Emploi, Mission locale,...)
 - Observatoire commun

Ce dossier a été élaboré en intégrant les différentes phases de rencontres et d'échanges avec les partenaires et EVS d'autres territoires et sera adressé aux élus de la commission Vie socioculturelle.

L'agrément de la CAF consiste en un financement de poste chargé de la coordination de cet espace de vie sociale.

Délibération n° 62 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Autorise le dépôt du dossier en commission d'agrément CAF.**

Un temps d'échange avec l'association Familles Rurales, les habitants et les élus est programmé le mardi 14 juin à 19 h dans l'objectif de faire émerger des projets.

9.2 - Actions parentalité : délibération pour appel à projet CAF

Dans la continuité des actions menées en 2021 sur les thèmes de la parentalité, financées à 30 % par la CAF du Doubs, il est proposé d'inscrire les actions suivantes 2022 dans le nouvel appel à projets de la CAF :

- 4 soirées d'échanges/conférences sur des thématiques liées à la parentalité, animées par Gérard Vallat, psychologue :
- Reconduction / poursuite de séances d'initiation à la Langue des Signes auprès d'un groupe de 10 personnes.
- Seront également proposés 2 ateliers « Comprendre son nouveau-né pour l'accueillir sereinement » aux jeunes parents, avec Marie Rousselet, consultante en parentalité.

Le coût prévisionnel total s'élève à 3 150 €.

Délibération n° 63 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **Autorise Mr le Président à inscrire les actions telles que présentées ci-dessus dans le nouvel appel à projets de la CAF du Doubs et à déposer le dossier.**

Information sur la journée du 23 juin avec la Médiathèque départementale

Le réseau des bibliothèques Frasné-Drueon fêtera ses 10 ans fin 2022. Né d'une volonté politique de l'intercommunalité, il est, sur le territoire du Doubs, le seul à exister sous ce format → bibliothèques communales en réseau + CPIE.

La Médiathèque Départementale a sollicité la CFD pour un retour d'expérience et une présentation du fonctionnement à l'échelle intercommunale. Agents et élus des territoires de Maîche, Saint Hippolyte, Bouclans, Rougemont et Mouthe seront présents le jeudi 23 juin.

Les élus, notamment ceux des communes disposant d'une bibliothèque, sont cordialement invités.

Mme Jacqueline Lépeule objecte que la bibliothèque devrait être ouverte au public plus souvent, notamment pendant les vacances scolaires, relatant les critiques d'utilisateurs en mairie de Frasné.

Mme Monique Brulport prend acte et indique que le sujet sera évoqué avec les bibliothécaires avant un retour lors du prochain conseil communautaire.

Mr le Président ajoute que les conséquences financières d'une plus large ouverture doivent être prises en compte dans cette réflexion.

10) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

9.3 Randonnée des fruitières à comté

Mr Rémi Débois, vice-président en charge de l'organisation, fait part du gros succès rencontré après 2 ans d'absence ; les inscriptions ont été bloquées à 2 000 personnes, avec 103 cavaliers. Un bilan circonstancié sera dressé prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15 et se termine par le verre de l'amitié offert par la commune de Boujailles.

Le Président,

Christian VALLET

